



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 09/06/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 30 mai 2011**  
**D-2011/290**

***Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

**Excusés :**

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF  
CREATIF NUMERIQUE DE BORDEAUX -  
Appel à projet dans le cadre d'une convention  
d'occupation du domaine public - Autorisation**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un local sis 12 rue des Faussets dans lequel elle souhaite créer un espace de travail collaboratif à destination des très petites entreprises oeuvrant dans le champ des activités numériques : Développeurs, infographistes, animateurs communautaires, modérateurs, responsables d'audience Internet, chefs de projets, intégrateurs, chargés d'études, consultants, webmestres.

La Ville réalisant des travaux de mise en conformité vis-à-vis du Code du Travail et de l'accessibilité des personnes handicapées dans ce bâtiment, je vous propose d'organiser une procédure d'appel à candidatures pour retenir le projet qui répondra le mieux aux intérêts de la Ville dans sa recherche de valorisation de son patrimoine. Cette procédure permettra de désigner une personne morale à qui la Ville confiera un droit d'occupation de ce lieu à l'achèvement des travaux.

Le candidat sera retenu selon :

- ses compétences et références,
- la qualité globale de l'offre,
- le caractère innovant de la proposition,
- le niveau de qualité des prestations proposées,
- le souci d'insertion et de rayonnement du lieu dans son environnement économique et urbain,
- un budget prévisionnel de fonctionnement.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir d'une part, approuver le cahier des charges ci-joint, qui sera remis aux candidats, pour leur permettre d'établir leur offre, ainsi que le règlement de la consultation ci-annexé ; et d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à faire appel à candidatures sur la base de ces deux documents.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Josy REIFFERS**

**VILLE DE BORDEAUX**  
**ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF CREATIF NUMERIQUE DE BORDEAUX**

**APPEL A CANDIDATURES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC**

La Ville de Bordeaux fait appel à candidatures portant sur la mise à disposition d'une dépendance du domaine public en vue de créer un espace de travail collaboratif créatif et numérique à destination des professionnels du secteur.

Le NODE sis 12 rue des Faussets à Bordeaux (33), représente une superficie totale de 230 m2 environ comprenant un espace ouvert de travail, deux salles de réunion/projet collaboratif, un espace de visioconférence, un espace de détente et des toilettes.

Les modalités d'exploitation ainsi que les pièces à fournir lors du dépôt des candidatures sont rassemblées dans un règlement de consultation et un cahier des charges qui peuvent être retirés de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi à partir du 15 juin 2011 à la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur, 4 rue Elisée Reclus 33000 Bordeaux.

Renseignements par téléphone :

Emmanuel Cunchinabe	05.56.10.24.72	e.cunchinabe@mairie-bordeaux.f
Séverine Sépulle	05.56.10.23.51	s.sepulle@mairie-bordeaux.fr

Visite des lieux sur rendez vous.

Les candidatures accompagnées du dossier complet devront être déposées ou expédiées par courrier en recommandé avec AR au plus tard le 29 août 2011 à 16 heures, auprès de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur

Pour un dépôt : 4 rue Elisée Reclus à Bordeaux

Pour un envoi par courrier recommandé avec AR : Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur. Hôtel de Ville Place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex.

**Ville de Bordeaux**  
**Règlement de consultation**  
**Mise à disposition d'une dépendance du domaine public destinée à accueillir**  
**un espace de travail collaboratif créatif et numérique – NODE-**

## **I - Identification de la personne publique**

Ville de Bordeaux – Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur  
Hôtel de Ville  
33077 BORDEAUX CEDEX

## **II – Caractéristiques de la convention envisagée**

### **1/ Objet**

#### 1-1 Convention d'occupation du domaine public

La convention aura pour projet de confier au cocontractant le droit d'occuper un bâtiment du domaine public sis au 12, rue des Faussets à Bordeaux dont la superficie sera définie.

#### 1-2 Destination des lieux

Elle précisera la vocation de ce lieu tourné vers l'accueil des professionnels du numérique (développeurs, infographistes, animateurs communautaires, modérateurs, responsables d'audience Internet, chefs de projets, intégrateurs, chargés d'études, consultants, webmestres...) au sein d'un espace de travail collaboratif.

- location d'espaces professionnels pour des durées variables selon les besoins de ces professions,
- gestion de salles de réunion et de travail collaboratif,
- visioconférence,
- rendez vous professionnels,
- animation événementielle ouverte sur l'extérieur,
- diffusion des pratiques numériques dans le tissu d'entreprises bordelais,
- formation des utilisateurs...

Tout changement d'affectation est subordonné à l'accord préalable du propriétaire.

### **2/ Nature**

La convention est une autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public de la Ville de Bordeaux qui ne pourra en aucun cas conférer à l'occupant ni la propriété commerciale, ni la qualité de concessionnaire de service public.

### **3/ Conditions d'occupation**

#### 3-1 Description des lieux

- 1 espace de travail ouvert de 130 m<sup>2</sup> environ
- 1 espace de détente, café de 36 m<sup>2</sup>
- 2 salles de réunion/travail de collaboratif de 15m<sup>2</sup> chacune
- 1 box de visio-conférence de 6 m<sup>2</sup>
- sanitaires et rangement 11m<sup>2</sup>

#### 3-2 Date prévue de mise à disposition d'une dépendance du domaine public :

Octobre 2011

#### **4 /Contenu de l'offre**

- ✓ Le candidat devra proposer un projet en adéquation avec le cahier des charges, une attention particulière sera apportée aux propositions innovantes, imaginatives prenant en compte les besoins spécifiques des professions ciblées et la diffusion de la pratique numérique à l'extérieur du NODE par des actions à définir.
- ✓ Cette proposition devra être assortie d'un budget prévisionnel de fonctionnement prenant en compte le montant d'une redevance évaluée à 21 000 € par an.

Afin de permettre aux candidats de mieux appréhender cette offre, il leur sera remis un dossier comprenant :

- ✓ les plans des lieux
- ✓ une proposition de convention
- ✓ une visite des lieux est proposée aux candidats sur rendez-vous.

#### **5/ Point particulier concernant le positionnement de l'offre**

Les candidats sont invités à prendre contact avec les responsables de « l'échangeur » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux afin d'étudier les complémentarités et partenariats potentiels dans le cadre de l'activité du NODE.

#### **6/ Critères d'appréciation**

- Compétences et références
- La qualité globale de l'offre
- Le caractère innovant de la proposition
- Le niveau de qualité des prestations proposées
- La bonne adéquation entre la nature des prestations proposées et leur coût pour l'utilisateur
- Le souci d'insertion et de rayonnement du lieu dans son environnement économique et urbain
- Le budget prévisionnel de fonctionnement.

#### **7 /Pièces à fournir**

- Lettre de candidature présentant la globalité du projet
  - Extrait d'inscription au registre des commerces et des sociétés ou N° et date de récépissé en préfecture des statuts pour les associations :
- Pièces justificatives de la capacité financière :
- Bilan des 3 derniers exercices
  - Chiffres d'affaires pour les 3 dernières années
  - Date de constitution de la société
  - Attestation d'assurance
  - Références professionnelles dans le domaine concerné par la consultation
  - Déclarations sur l'honneur justifiant que le Candidat satisfait à ses obligations fiscales et sociales ; qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ; qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, et L.125-3 du Code du travail ; qu'il respecte les dispositions de l'article L.323-1 et L.323-8-2 ou L.323-8-5, du Code du travail relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le candidat est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout moyen approprié.

Le présent appel à projet est également ouvert aux sociétés ou associations de création récente.

### **8/ Modalités de transmission et date limite**

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté avant le 29 août 2011:

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception

A la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur,  
Hôtel de Ville Place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex

- soit sur place

A la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur,  
4 rue Elisée Reclus à Bordeaux.

L'offre sera faite en trois exemplaires remis dans le même pli.

Les documents seront paraphés et signés par le candidat.

Les offres de candidatures seront rédigées en langue française et ne pourront pas être transmises par voie électronique.

Tous les éléments chiffrés seront en euros.

Le pli devra porter l'indication :

**APPEL A CANDIDATURES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
VILLE DE BORDEAUX  
ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF CREATIF NUMERIQUE DE  
BORDEAUX  
ENTREPRISE ou ASSOCIATION (Nom et adresse)  
NE PAS OUVRIR**

### **9 / Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires et demande de dossier, contactez :

Emmanuel Cunchinabe	05.56.10.24.72	<a href="mailto:e.cunchinabe@mairie-bordeaux.fr">e.cunchinabe@mairie-bordeaux.fr</a>
Séverine Sépulle	05.56.10.23.51	<a href="mailto:s.sepulle@mairie-bordeaux.fr">s.sepulle@mairie-bordeaux.fr</a>



VILLE DE BORDEAUX. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EMPLOI ET  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Espace de travail collaboratif  
NODE  
Rue des Faussets  
BORDEAUX

CAHIER DES CHARGES  
DE LA CONSULTATION D'OPERATEURS  
EN VUE DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE  
DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC

Date limite de remise des offres :  
29 août 2011

# SOMMAIRE

## EXPOSE

### Chapitre 1 - Présentation du NODE

#### 1-1 Fonctions

- 1-1-1 Organisation et gestion d'un espace de travail professionnel pour les TPE développant des activités numériques sur internet en proposant des solutions adaptées à ces acteurs économiques et tenant compte des besoins spécifiques de travail collaboratif
- 1-1-2 Maintenance d'un espace de convivialité, café, échanges informels

#### 1-2 Public cible

- 1-2-1 Pour l'espace professionnel et de travail collaboratif :
- 1-2-2 Pour le lieu de diffusion, vulgarisation, dissémination des pratiques numériques

### Chapitre 2 - les missions

#### 2-1 La gestion de l'espace de travail collaboratif.

- 2-1-1 Proposer une méthode de gestion, une tarification, une organisation, qui tiendra compte des besoins spécifiques
- 2-1-2 Favoriser la collaboration et la fertilisation croisée
- 2-1-3 Elaborer un règlement intérieur

#### 2-2 Une mission d'animation

- 2-2-1 Pour les activités hébergées dans le NODE :
- 2-2-2 Pour la diffusion auprès des publics non résidents du NODE
- 2-2-3 Positionnement de l'offre de service et partenariats

#### 2-3 Promotion Communication Rayonnement

- 2-3-1 Communication
- 2-3-2 L'esprit du lieu

### Chapitre 3 - Les locaux et équipements mis à disposition

#### 3-1 Détail des surfaces

#### 3-2 Affectation et fonctionnement général

- 3-2-1 Utilisation des locaux
- 3-2-2 Contrôle et sécurité
- 3-2-3 Maintenance

#### 3-3 Equipements

- 3-3-1 Le fonctionnement



3-3-2 Réparations, renouvellement du matériel

## **Chapitre 4 – les moyens**

### **4-1 Les moyens mis en oeuvre**

4-1-1 Ressources humaines

4-1-2 Matériel

4-1-3 Entretien des locaux et espaces communs

4-1-4 Sécurité

4-1-5 Eau Energie consommables

4-1-6 Encaissement des loyers

### **4-1 Le budget de fonctionnement**

## **Chapitre 5 – Durée**

### **5-1 Convention d'occupation du domaine public**

## EXPOSE

La Ville de Bordeaux met en oeuvre un ensemble d'actions visant au développement des pratiques numériques et d'une économie fondée sur la créativité et les technologies de l'information et de la communication. Une étude a mesuré l'intérêt et l'attente des acteurs de la filière numérique, notamment les TPE, Auto entrepreneurs, consultants indépendants qui souhaitent exercer leur activité dans un esprit collaboratif, rompre l'isolement, intégrer des équipes projets, disposer d'un espace professionnel équipé où accueillir leurs clients ou organiser des rendez-vous en visioconférence. Un local, propriété de la Ville, sis au 12 rue des Faussets à Bordeaux dans le quartier Saint Pierre, au cœur de la ville historique patrimoine mondial UNESCO, répond par sa situation et son agencement aux besoins exprimés par la profession. Ce dernier est relié à la fibre optique il a été câblé, équipé en matériel de visioconférence et doté de tableaux numériques. Il a été rafraîchi et aménagé pour un usage spécifique laissant une large place au travail en open-space et permettant la tenue de conférences, de visioconférences, de réunions de présentation, de rendez vous d'affaires.

L'objet de cet appel à candidature est de confier l'animation et la gestion de ce lieu à un partenaire en tenant compte du cahier des charges qui suit.

L'établissement sera classé « Code du Travail » et régi selon les conditions réglementaires y afférant.

# Chapitre 1 – Présentation du NODE

## 1-1 Fonctions

### 1-1-1 Organisation et gestion d'un espace de travail professionnel pour les TPE développant des activités numériques sur Internet en proposant des solutions adaptées à ces acteurs économiques et tenant compte des besoins spécifiques de travail collaboratif

- *1 espace ouvert de travail*

Un espace de travail semi-ouvert destiné à accueillir pour des durées variables les micro entreprises ou entrepreneurs individuels sur des postes équipés d'une table. Chaque poste permet la connexion d'un ou plusieurs ordinateurs sur le réseau du NODE via wifi ou câble ethernet.

- *2 espaces permettant la confidentialité :*

- L'accueil des clients.
- Le travail collaboratif et les réunions restreintes.

#### Equipement :

Un tableau numérique interactif complet, équipé pour la visioconférence usuelle type skype.  
2 connexions informatiques haut débit.

- *1 box de visioconférence*

Un espace restreint individuel ou pour binôme, permettant la tenue confidentielle d'une visioconférence. Les travailleurs fournissant leur PC portable le temps de la visioconférence, l'espace ne mettra à disposition qu'une webcam.

### 1-1-2 Maintenance d'un espace de convivialité, café, échanges informels :

Un espace détente (machine à café, distributeur de boissons et viennoiserie/sandwichs) séparé de l'espace de travail ouvert par une cloison légère.

Des propositions relatives à l'animation de cet espace sont souhaitées.

## 1-2 Public cible

### 1-2-1 Pour l'espace de travail collaboratif :

Le NODE est un outil dédié en priorité aux Entreprises individuelles, EURL, Auto entrepreneurs, salariés en portage ou en Coopérative d'activités et d'emploi exerçant dans les métiers suivants : développeurs, infographistes, animateurs communautaires, modérateurs, responsables d'audience internet, chefs de projets, intégrateurs, chargés d'études, consultants, rédacteurs, journalistes, webmestres, salariés itinérants ... (liste non exhaustive).

Sont éligibles à cet espace les activités de création et développement de produits informatiques ou de contenus sous forme numérique, sur une durée allant de quelques heures à 23 mois. La philosophie du lieu étant de promouvoir l'esprit collaboratif, des attentes minimales envers les professionnels hébergés devront être précisées lors du dossier d'inscription : présentation de leur activité, participation à un événement annuel de valorisation... Les professionnels hébergés pour une durée supérieure à trois semaines devront s'engager à tenir une présentation plus approfondie

sur un thème touchant à leur activité ou au monde du numérique en général, en direction d'un public à sensibiliser, sur invitation (professionnels, étudiants, scolaires, grand public). Le NODE devra favoriser la mise en présence de différentes compétences. Les projets en recherche de partenariat(s) seront prioritaires. La publication régulière sur le site (à réaliser) du NODE de « profils à héberger en priorité » visera à remplir cet objectif. Le NODE aura un rôle proactif dans la constitution d'équipes autour de thèmes porteurs ou dormants.

#### 1-2-2 Pour le lieu de diffusion, vulgarisation, dissémination des pratiques numériques

Le NODE est un outil de connaissance tourné vers le tissu économique dans une approche la plus large. Les publics visés sont donc le monde de l'entreprise. Cette dissémination des pratiques numériques doit s'entendre à l'intérieur même de la filière pour des spécialistes, mais également à l'extérieur dans les différentes branches d'activités en présence sur le territoire de la commune de Bordeaux.

## Chapitre 2 – les missions

La Ville de Bordeaux recherche un opérateur susceptible d'assurer les missions suivantes :

### **2-1 La gestion de l'espace de travail et de l'approche collaborative.**

2-1-1 Le candidat est invité à proposer une méthode de gestion, une tarification, une organisation, qui tiendra compte des activités suivantes :

- Développement de projets collaboratifs : profil sédentaire .  
Pour des projets nécessitant un développement conséquent, un test grandeur nature sur le « marché », un montage organisationnel spécifique... ces projets demandent une durée d'hébergement longue qui ne pourra pas dépasser 23 mois.
- Location d'un espace professionnel à la carte : profil intermédiaire.  
Pour une fréquentation régulière mais de quelques heures par jour ou par semaine permettant de briser l'isolement de l'entrepreneur, d'accéder à des services et un environnement professionnels.
- Accueil ponctuel (profil nomade).  
Pour une réunion, un rendez-vous d'affaires, une visioconférence, sur le modèle des centre d'affaires.

### 2-1-2 Favoriser la collaboration et la fertilisation croisée

Au sein des activités précisées au 1-2-1, les profils recherchés en priorité seront ceux mettant en avant une recherche spécifique d'ouverture collaborative.  
Le candidat est invité à réfléchir à des actions de promotion permettant d'accueillir des compétences complémentaires afin de constituer un environnement favorable à la co-construction plutôt qu'à la concurrence.

### 2-1-3 Elaboration d'un règlement intérieur

Ce règlement fera partie intégrante des conventions d'occupation consenties aux entreprises qui seront admises à s'installer dans les locaux. Il devra tenir compte des obligations réglementaires de sécurité, mais également mettre en avant les conditions légales des pratiques de l'Internet.  
L'Etablissement répondra au cadre réglementaire du Code du Travail.

## **2-2 Une mission d'animation**

### 2-2-1 Pour les activités hébergées dans le NODE :

Le NODE doit être un lieu de partage de l'information, de vulgarisation, de collaboration, de diffusion des savoirs et des techniques.  
Il s'agit donc de favoriser les échanges et d'organiser les interventions publiques des entreprises, les débats, les moments d'informations entre les acteurs présents dans le NODE, selon un calendrier et une organisation à définir par le candidat.

Le candidat est invité à réfléchir sur :

- L'organisation d'un planning des contributions participatives de chaque entrepreneur, (par exemple une courte intervention sur une parution repérée, une info, une innovation, un buzz à commenter...),
- La mise en place d'un fond documentaire ou la fourniture de conseils généralistes,
- L'organisation de réunions d'informations,
- la mise en place des sessions de formation,
- l'interface avec les réseaux des organismes publics, parapublics et privés intervenant dans la création et le développement d'entreprises,
- la gestion des modalités de maintenance et de mise à disposition du réseau internet.

#### 2-2-2 Pour la diffusion auprès des publics non résidents du NODE

Le NODE se doit d'être un lieu de dissémination des pratiques numériques. Le candidat retenu doit être en mesure de proposer un ensemble d'actions d'information, sensibilisation, ouvertes sur les publics professionnels ayant pour but de favoriser la compétitivité des entreprises par l'intégration des bonnes pratiques informatiques et internet.

#### 2-2-3 Positionnement de l'offre de service et partenariats

Les candidats sont invités à se rapprocher de « l'Echangeur » mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux afin d'étudier les complémentarités et partenariats envisageables avec le NODE.

Contacts :

Jean Nazaire Talla : 05 56 79 51 46. Mail : [jtalla@bordeaux.cci.fr](mailto:jtalla@bordeaux.cci.fr)

Claire Decroix : 05 56 79 52 72. Mail : [cdecroix@bordeaux.cci.fr](mailto:cdecroix@bordeaux.cci.fr)

### **2-3 Promotion Communication Rayonnement**

#### 2-3-1 Communication

Le candidat doit être en mesure de proposer et mettre en œuvre des actions de communication ou de promotion du NODE et de ses entreprises hébergées par tout moyen qu'il précisera.

#### 2-3-2 L'esprit du lieu

Les candidats sont invités à préciser leur approche de l'ambiance qu'ils pressentent pour cet espace et de leur rôle pour la maintenir.

## **Chapitre 3 – Les locaux et équipements mis à disposition**

### **3-1 Détail des surfaces (a titre indicatif)**

Les locaux sont constitués de :

- Un espace ouvert de 130 m<sup>2</sup> environ,
- Un espace détente/café de 36 m<sup>2</sup>,
- Deux salles de réunion ou travail collaboratif de 15 m<sup>2</sup> chacune
- Un box visioconférence de 6m<sup>2</sup>,
- Sanitaires et rangement de 11 m<sup>2</sup>.

### **3-2 Affectation et fonctionnement général**

#### 3-2-1 Utilisation des locaux

Le candidat est invité à présenter des propositions d'utilisation des espaces permettant d'affecter au mieux les disponibilités aux projets et aux activités des entreprises.

Elles devront tenir compte du bon déroulement de l'activité à l'intérieur des locaux, des conditions optimales de cohabitation et de collaboration entre les différents utilisateurs.

#### 3-2-2 Contrôle et sécurité

Le candidat pourra suggérer quelles dispositions il envisage pour s'assurer que l'utilisation des locaux sera conforme à l'activité déclarée par l'entreprise.

Il est invité à réfléchir sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un règlement intérieur relatif à l'usage desdits locaux, et au « vivre ensemble ».

#### 3-2-3 Maintenance

Le candidat est invité à présenter l'organisation qu'il envisage pour assurer la maintenance des locaux, leur état de propreté, leur décoration.

Il est responsable de la mise en place de conventions d'hébergement temporaire et du respect du cadre juridique qui sera explicité dans une convention d'occupation passée avec la Ville de Bordeaux.

### **3-3 Equipements**

Deux options sont envisageables :

- câblage informatique mis en place par la Ville de Bordeaux, de même qu'un équipement informatique, imprimante/photocopieur en démarrage et des éléments de mobilier de base,
- une prise en charge de l'équipement par le candidat selon les besoins spécifiques qu'il entend mettre en œuvre assortie d'un chiffrage et d'une proposition de financement.

#### 3-3-1 Le fonctionnement

Le candidat devra donner des gages de compétence en matière de gestion de partage des réseaux informatique et de petite maintenance des infrastructures et des matériels.

#### 3-3-2 Réparations, renouvellement du matériel

Le candidat devra envisager la maintenance, les réparations du matériel mis à disposition, ainsi que le renouvellement à sa charge des postes informatiques comme des tableaux numériques.

## Chapitre 4 – les moyens

### **4-1 Les moyens mis en oeuvre**

Le candidat devra préciser les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour assurer les prestations précisées aux chapitres précédents. Notamment en ce qui concerne :

#### 4-1-1 Ressources humaines

Préciser le personnel qui sera mis à disposition dans les locaux pour le fonctionnement du NODE selon une amplitude horaire à définir, son profil, sa formation.

#### 4-1-2 Matériel

Le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public devra préciser l'inventaire du matériel nécessaire au fonctionnement du NODE en plus de celui mis à disposition par La Ville. (Equipement multimédia, informatique, fonds documentaire, reprographie, ...)  
Il devra assurer la mise en place et la maintenance de ce matériel.

#### 4-1-3 Entretien des locaux et espaces communs

Le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public devra mettre en oeuvre les moyens appropriés afin de veiller au bon état de propreté des espaces communs du NODE. Il est chargé en outre de veiller au bon état de propreté et de fonctionnement des toilettes de la salle de détente.

#### 4-1-4 Sécurité

Le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public s'assurera de la sécurité des locaux par tout système de sécurisation qu'il jugera nécessaire avec l'accord de la Ville de Bordeaux.  
Il sera tenu de contracter une assurance.

#### 4-1-5 Eau Energie consommables

Le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public se chargera de contracter auprès des opérateurs Gaz, électricité et eau les abonnements nécessaires. Il assurera la répartition des charges inhérentes à la consommation entre tous les occupants selon le mode de répartition approprié à intégrer dans les tarifs proposés.

#### 4-1-6 Encaissement des redevances

Le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public encaissera les redevances versées par les entreprises occupantes, sur la base des modalités précisées dans les conventions de sous occupation du domaine public passées avec ces dernières. Le montant de ces redevances est à définir par les candidats dans le cadre de l'appel à candidature.

### **4 -2 Le budget de fonctionnement**

Le candidat devra présenter un budget de fonctionnement qui tiendra compte de l'ensemble des prestations proposées aux chapitres précédents. Il devra intégrer un montant de redevance à verser à la Ville de Bordeaux, estimée à 21 000 € par an.



Ce budget devra être complété des prévisions sur trois années de fonctionnement et intégrer les points explicités au 4.1, en complétant des animations, formations, évènementiels, actions de communication toute action générant une charge et/ou une recette.

## Chapitre 5 - Durée

### 5-1 Convention d'occupation du domaine public

La convention qui sera élaborée entre la Ville de Bordeaux et le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public sera d'une durée de trois années. Les conditions de renouvellement et de résiliation seront explicitées dans ladite convention.